

M. le vice-président: Je demande au ministre de répondre à la question.

M. MacGuigan: Merci, monsieur le Président. M. McDonald a passé un certain nombre de contrats avec le ministère de la Justice. C'est en vertu de ces contrats qu'il lui arrive de se trouver au ministère de temps à autre lorsqu'il travaille à des projets en rapport avec les activités de celui-ci. C'est ce qui justifie sa présence dans l'immeuble.

LES SOMMES VERSÉES AUX TERMES DE CONTRATS

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Monsieur le Président, le ministre peut-il confirmer également qu'outre l'arrangement à l'amiable dont je viens de parler, sur l'ensemble des contrats passés par son ministère uniquement, M. McDonald ou sa société a bénéficié de contrats de relations publiques dont le montant total était par exemple, de \$123,250 pour la Conférence sur le droit des peuples organisée par le ministre et de \$50,000, une jolie petite somme bien ronde, pour le Centre d'information sur l'unité canadienne, qui relève d'eux également du ministre?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, si le député veut obtenir des renseignements au sujet des contrats, il peut le faire en passant par les voies habituelles. Il n'y a rien de secret à ce sujet. Des contrats ont été passés entre le ministère de la Justice, le Centre d'information sur l'unité canadienne et la firme de M. McDonald. Ces contrats qui sont tout à fait réguliers, sont du domaine public.

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et découle de celles qu'a posées mon collègue de Durham-Northumberland au sujet de M. Jim McDonald. Comme le premier ministre suppléant le sait, M. McDonald a clairement violé les lignes directrices sur les conflits d'intérêts établies par le premier ministre le 30 avril 1980 puisque, pendant qu'il était adjoint exécutif de l'ancien ministre des Affaires extérieures maintenant ministre de la Justice, il travaillait aussi à contrat pour organiser la direction des communications du ministère. Cela contrevient clairement aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts établies par le premier ministre. Le premier ministre suppléant demandera-t-il qu'on fasse enquête sur cette question pour déterminer s'il y a un conflit d'intérêts comme je le prétend et, dans l'affirmative, que fera-t-il à ce sujet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Monsieur le Président, il me semblait que les réponses précédentes étaient suffisamment complètes. Cependant, si la question que vient de poser le député fait ressortir d'autres aspects, j'examinerai volontiers l'affaire.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, je dois m'adresser directement à l'intéressé. Le ministre de la Justice confirmera-t-il qu'à l'époque où son ami, M. McDonald, ancien agent de communication du premier ministre, était son adjoint exécutif, on lui avait

Questions orales

coupé en même temps un contrat important pour réorganiser la direction des communications du ministère des Affaires extérieures? Le ministre reconnaîtra-t-il non seulement qu'il était lui-même en conflit d'intérêts, mais que M. McDonald, qui est un employé exclu, l'était lui aussi?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, l'opposition peut obtenir tous les renseignements qu'elle veut au sujet des contrats signés par M. McDonald, son entreprise ou toute autre personne avec le gouvernement. Les députés d'en face peuvent obtenir ces renseignements en s'adressant aux intéressés. A ma connaissance, tous les contrats ont été signés de la façon normale et ne créent aucun conflit d'intérêts.

* * *

● (1140)

LES FINANCES

LES AVANTAGES ACCORDÉS AUX HABITANTS DU NORD

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, je crois que quelque chose a été annoncé ce matin à propos des avantages accordés aux habitants du Nord. J'aimerais que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances nous donne des précisions sur ce qui s'est dit.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce n'est pas une question.

M. le vice-président: Ce genre de question n'a pas normalement sa place pendant la période des questions.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le programme d'encouragement du secteur pétrolier peut être considéré comme l'un des échecs les plus gigantesques et les plus coûteux de l'histoire du Canada. Depuis 18 mois, le gouvernement a affecté environ 7.4 milliards de dollars à des opérations de forage en mer et dans les régions inexploitées. Cet argent servira à forer quelque 145 puits, ce qui créera environ 5,700 emplois.

Le ministre est-il prêt à reconnaître que, si ces 8 milliards de dollars consacrés à ce programme servaient à la place à des activités conventionnelles dans le bassin sédimentaire, à la conservation d'autres sources d'énergie, à l'exploitation du pétrole lourd et des sables bitumineux, le Canada se serait rapproché bien davantage de ses objectifs d'autosuffisance et de canadianisation, et l'activité économique de même que la création d'emplois auraient été multipliées au moins par cent? Le ministre est-il disposé à reconnaître ce fait et à se pencher sur la question?